



HAL
open science

La durabilité comme horizon de l'agriculture dans les espaces périurbains Les cas de Nantes et du Mans

Christian Peltier

► **To cite this version:**

Christian Peltier. La durabilité comme horizon de l'agriculture dans les espaces périurbains Les cas de Nantes et du Mans. Lardon S. Jean-Pierre Deffontaines ou les chemins de l'exploration, Quae éditions, 2012. hal-02306604

HAL Id: hal-02306604

<https://hal.science/hal-02306604>

Submitted on 6 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La durabilité comme horizon de l'agriculture dans les espaces périurbains

Les cas de Nantes et du Mans

Christian PELTIER¹

Résumé

Comment habiter avec l'agriculture ou comment faire de l'agriculture avec les nouveaux habitants des espaces périurbains ? Telle pourrait être la question qui anime cet article.

Les enjeux sociétaux actuels exprimés en termes de développement durable amènent à reconsidérer la définition d'agriculture urbaine/périurbaine. Au travers des exemples nantais et manceau, nous cherchons à montrer comment certains acteurs cherchent à construire les voies de cette « reconnaissance » sociétale. Deux niveaux d'intégration de la complexité (diversité des acteurs, durabilité des pratiques recherchées) se dessinent, mais également deux centrages différents : l'un sur une agriculture productive, professionnelle, l'autre sur une agriculture de récréation soucieuse de préservation d'une diversité biologique et culturelle. Dans ces configurations, les références au développement durable mobilisées, théoriques et pratiques, sont interrogées.

Mots clés

Périurbain, développement durable, agriculture professionnelle / agriculture de récréation, lien social, lycée agricole

Introduction

Hormis chez les agriculteurs alternatifs, minoritaires, la conciliation de la durabilité et des pratiques agricoles ne s'est pas encore totalement concrétisée. D'une part, la culture dominante – voire l'identité – des agriculteurs est aujourd'hui forgée par plus de 40 années de système productiviste peu enclin aux remises en cause suscitées par la mise en avant du binôme environnement-social. Des agriculteurs intégrés dans leurs filières et des populations de plus en plus citadines – 80% de la population française vit dans des espaces urba-

¹ Animateur du réseau national Éducation pour un développement durable, MAAPRAT/DGER ; membre associé UMR 6590 ESO-GREGUM Université du Maine ; christian.peltier@educagri.fr.

nisés – ont de plus en plus de mal à se reconnaître, à connaître la réalité quotidienne de l'autre. Comment susciter une rencontre ? Dans quels espaces ? Dans quelles structures ?

Nous posons ci-dessous que l'espace périurbain peut être un de ces possibles. En effet, la friction entre culture agricole et culture urbaine peut permettre un *aggiornamento* aussi bien des pratiques agricoles – évolution ou rupture dans les pratiques culturelles par exemple – que de la connaissance réelle du monde agricole, non seulement via le lissage du marketing propagé par les représentants professionnels et syndicaux majoritaires du monde agricole, mais aussi par les attentes idéalisées des urbains et/ou nouveaux habitants du périurbain. C'est alors que la posture de J.-P. Deffontaines nous interpelle car il s'agit ici de rechercher l'interface, l'interaction entre les « partenaires » pour construire ensemble les problèmes à traiter, les hypothèses de solutions et leur mise à l'épreuve sur le terrain.

Dans ces espaces en tension, de nouvelles formes d'agriculture sont en construction. Nous en présentons ci-dessous deux types : l'une proposant de revisiter l'agriculture « conventionnelle » au travers du prisme de la durabilité, l'autre, que nous qualifions d'agriculture de récréation, expérimentant une agriculture non professionnelle ayant des fonctions conservatoires, patrimoniales et sociales fortes. Dans les deux cas, nous cherchons à percer comment les porteurs de cette « agriculture durable » peuvent être partie prenante de la décision, et comment les contextes particuliers influent sur les jeux d'acteurs.

1- Agriculture et ville : d'une distension socio-territoriale à la volonté de retisser les fils

En France, la fin du XIXe siècle construit une opposition ville campagne (Hervieu & Viard, 2001) qui est encore bien présente dans les configurations territoriales locales. Pourtant, l'émergence du périurbain interroge cette coupure.

1.1- Agriculture urbaine et/ou agriculture périurbaine : une redéfinition nécessaire

Le terme d'agriculture urbaine est lié à la fonction nourricière de la ville par les espaces agricoles de plus grande proximité. Selon la théorie de Von Thünen (1826/1986), les productions agricoles de plus grandes valeurs se localisent au plus près de la ville. Les révolutions des transports et de la mobilité ont bousculé cette organisation et les régimes alimentaires sont de moins en moins liés à la proximité productive. Toutefois, la question du développement durable redonne à la recherche de proximité pour un approvisionnement local – en même temps que de qualité même si cette notion est polymorphe – une pertinence nouvelle. Également, la consommation de produits ne doit pas être déconnectée de celle d'aménités offertes par les paysages agricoles et/ou de nature. La demande de nourriture n'est plus que matérielle, mais également symbolique. Ce que les populations venant s'installer en périphérie urbaine recherchent, c'est une campagne-paysage (Perrier-Cornet, 2002 ; Hervieu & Viard, 2001).

Agronome et paysagiste, Fleury et Donadieu, distinguent l'agriculture urbaine de l'agriculture périurbaine par son intégration à la ville. Ils la posent ainsi comme une figure de l'urbain (Fleury & Donadieu, 1997). Mais, ils ne s'interrogent guère sur les modes de production mis en œuvre pour produire les nourritures matérielles et immatérielles des habitants locaux. Des pratiques agricoles « intensives », maraîchères ou céréalières, sont ainsi qualifiées d'urbaines parce que les producteurs cherchent à créer des réseaux de vente remettant plus ou moins en contact producteur et consommateur. La question de la durabilité n'est donc abordée que partiellement puisque le lien environnement - social n'est pas

questionné. De plus, le pilotage se fait toujours par l'économique (Fleury, 2006) et la question d'une agriculture pour la ville durable, si elle doit être co-construite avec les agriculteurs locaux, reste le plus souvent marquée par le modèle agricole conventionnel.

Dans les années 1990, des géographes se sont penchés sur la question de l'agriculture périurbaine (Brunet & Charvet, 1994). Trois thèmes d'étude se dégagent alors : l'intégration des espaces agricoles aux stratégies urbaines, l'évolution des zones agricoles périphériques, l'agriculture de loisirs comme nouvelle forme d'utilisation de l'espace. Les principaux inconvénients et avantages liés aux localisations périurbaines d'activités de production agricole, la grande diversité des situations, des systèmes d'exploitation, sont montrés. Plusieurs conclusions ont une pertinence qui ne se dément pas aujourd'hui encore :

- la réussite ou l'échec des politiques foncières engagées dépend de l'attitude des municipalités et de l'existence de noyaux d'agriculteurs capables de prendre en charge le projet ;
- là où la pression urbaine est la plus forte, l'agriculture est en marge ; elle ne relève plus vraiment du système rural de production territoriale ;
- le succès des actions entreprises suppose une bonne synergie entre une volonté politique affirmée, fondée sur la prise en compte de toutes les fonctions urbaines susceptibles d'être remplies par ces zones, et un projet professionnel fort, qui ne s'affirme pleinement que dans les zones extraverties les mieux organisées ;
- le maintien d'une agriculture périurbaine passe par l'affirmation de celle-ci au sein d'un nouveau système territorial dont la cohérence tient à la place acquise par l'agriculture.

Il en est de même des questions déjà posées à cette date :

- quelle est la pertinence des analyses seulement conduites en termes d'exploitation agricole ? ;
- quelle est la compatibilité de planifications territoriales élaborées à des échelles différentes et à des époques différentes ?

Un récent colloque à Nanterre (octobre 2007) a montré la permanence des questions vives autour du foncier et des formes agricoles, les évolutions et les adaptations face à l'avancée de la ville et aux nouvelles demandes urbaines. De nouveaux questionnements sont toutefois apparus :

- la place de nouveaux acteurs – habitants, « accourus » – agissant sur les nouvelles modalités de production ;
- le thème de l'espace agricole comme espace « vert » pour juguler la fracture sociale, la fragmentation des territoires ;
- les projets agri-urbains, projets de territoire qui repensent la gouvernance locale et dépassent les traditionnels raisonnements en zonage.

En fait, l'agriculture périurbaine devient une question plus « lisible » car des urbanistes, après des sociologues, des agronomes et des géographes, s'y intéressent. Encore faut-il que la rencontre entre eux soit organisée ! C'est peut-être la question transversale de la durabilité, dans un espace – périurbain – laboratoire pour l'observation des relations sociospatiales entre acteurs du développement, qui peut créer la condition de la rencontre. La clé d'entrée de la durabilité vient donner un nouvel éclairage à la question de l'agriculture périurbaine. Une autre définition, centrée sur la gestion de l'espace et les modes de production, mérite sans doute de voir le jour.

Une telle définition considère d'abord le périurbain non seulement comme un espace sous influence urbaine, mais comme un « espace des possibles » (Rémy, 2004 ; Salomon Cavin, 2006), comme un tiers espace (Vanier, 2003) qui se distingue de la ville par sa densité et le mode d'habiter de ses populations. Dans cet espace mi-urbain mi-rural – ou ni urbain ni rural –, dans cet espace de l'entre-deux, un champ de contraintes et/ou de possibles se trouve en tension. Les agriculteurs – mais au fait existe-t-il un « agriculteur périurbain » ? (Thareau, 2007) – y ont-ils un autre choix positif que celui de la reterritorialisation, voire de la reterrestrialisation (Emelianoff, 2007) ? Réinscription de l'agriculture dans les

territoires vécus par la conviction des agriculteurs d'être dans une situation particulière qui demande des comportements particuliers ! Réinscription par un volontarisme politique et éthique des élus garants du bien-être public quant aux qualités matérielles et immatérielles des productions paysannes/agricoles (alimentation, paysage, relation sociale) ! Réinscription par l'interpellation des ménages quant à leurs représentations et leurs attentes vis-à-vis d'un espace de campagne de vie. Dans ces espaces périurbains se joue à la fois, eu égard à la diversité, parfois contradictoire, des populations qui s'y retrouvent, des enjeux écologiques, de cohésion sociale, d'économie plurielle et de gouvernance. Sur quel projet maintenir les espaces agricoles périurbains si ce n'est sur les bases d'un contrat intégrant ces enjeux (Peltier, 2010) ?

En résumé une agriculture périurbaine, intègre un projet de développement durable pour justifier de sa présence foncière et sociétale. Elle combine un projet sectoriel, par son inscription dans des logiques plurielles de filières, et de territoire par les produits et services reconnus « de qualité » qu'elle offre, à proximité, aux citoyens. Elle est d'ailleurs soutenue à ce titre par les collectivités, notamment en termes d'accès au foncier, et par les organismes. Sa durabilité considère l'intrication des enjeux écologiques, de cohésion sociale, d'économie plurielle et responsable et de gouvernance. Son évaluation, s'effectuant dans la transparence – les résultats sont publics – est au cœur du contrat passé avec la collectivité et les habitants, et permet à l'agriculteur de reconstruire une/des appartenances sociétales.

1.2- La durabilité : une référence qui peut parler à chacun des acteurs

Depuis le rapport Brundtland et le Sommet de Rio, la notion de développement durable est apparue en pleine lumière, mais très rapidement les débats ont été vifs autour du terme lui-même, de sa valeur en tant que concept, etc. (Smouts, 2005). N. Mathieu distingue par exemple quatre attitudes chez les chercheurs allant du refus de celui-ci à son acceptation franche afin de produire un nouveau mode de connaissance (Mathieu, 2006). Retenons en fait que c'est d'abord un référentiel pour l'action qui, selon les degrés d'intégration transversale des problématiques sociale et environnementale, et économique, permet d'engager des modifications de comportements quant aux rapports entre les humains et la nature, et les humains entre eux. Des accidents climatiques récents, des menaces sanitaires ou l'onde de choc de l'engagement militant de quelques personnalités (Al Gore, Nicolas Hulot en France) ont permis la prise de conscience que nos comportements productifs et consommateurs actuels n'étaient pas durables. Au-delà, le développement durable peut être perçu comme un nouveau paradigme se substituant à celui de la société industrielle (Fleury et al, 2010). En effet, la considération de la nature passe de la maîtrise technico-technologique à un partenariat Homme-nature (objets hybrides) ; la manière de traiter les problèmes sociétaux, passe d'une gestion technocratique à une gestion concertée, intégrée, territorialisée ; et la conception de l'éducation, de la formation, passe des processus dominants – magistraux voire behavioristes – à des processus constructivistes. Ainsi le développement durable cherche-t-il à construire de nouveaux rapports Homme-nature-science-société par la gestion dialogique de la complexité (Callon & al, 2001). Ce passage ne se décrète pas ; il se construit, notamment dans le cadre éducatif de l'École et de la formation continue, dans l'interface entre l'apprenant ou le stagiaire, l'éducateur et le scientifique.

Affichant cette volonté de durabilité, aujourd'hui, environ 850 collectivités territoriales françaises sont engagées dans des démarches d'Agenda 21². Des entreprises ont vite compris l'avantage qu'elles pouvaient tirer en termes de compétitivité en se réclamant d'une telle démarche ; les entreprises du CAC 40 ne doivent-elles d'ailleurs pas présenter dans

² Voir le site des démarches d'Agenda 21 en France, <http://www.agenda21france.org/>. En 2007, seulement environ 200 collectivités territoriales françaises étaient engagées.

leur rapport annuel les actions qu'elles déclinent en ce sens. Toutefois, deux types de positionnement sont à distinguer. Le premier considère le degré de durabilité qui est visé : des actions de simple verdissement aux actions prenant en compte le concept dans sa globalité. Le second distingue les actions ponctuelles d'un acteur de celles intégrant la dimension d'aménagement territorial traversé par le concept (Combe, 2006). Et c'est seulement lorsque le développement durable est décliné au niveau territorial qu'il en vient à intégrer les questions sociales (Theys, 2002).

Le développement durable devenant un leitmotiv, chaque acteur institutionnel, chaque entreprise, cherche à toucher les ménages en leur démontrant que son service, son produit est inscrit dans cette problématique. Ces derniers sont donc abreuvés d'informations – magazines, publicités, etc. – relatives à ces nouvelles pratiques pour la planète. Cela peut aussi correspondre à certaines de leurs attentes de qualité de vie, de mode de consommation plus respectueux de leur santé, de leur cadre de vie. Une rencontre est donc possible... en particulier avec les façonneurs de leurs espaces de vie et/ou de récréation/recréation, des espaces naturels et agricoles périurbains. Des enquêtes réalisées autour du Mans (Peltier & Djellouli, 2008) ont montré l'intérêt des ménages pour la liaison avec ces espaces, même si le lien avec les pratiques agricoles reste distendu.

Chez les agriculteurs, on retrouve, dans la région mancelle tout du moins, une distinction notoire entre quatre groupes (Peltier & Djellouli, 2010). Le premier, minoritaire, regroupe des agriculteurs toujours dans le refus, aussi bien de la situation périurbaine, que d'une nécessaire réflexion en termes de durabilité des pratiques. Le second, majoritaire, regroupe des agriculteurs ayant certes conscience de la spécificité de l'espace périurbain mais qui pensent qu'une bonne communication sur les pratiques agricoles du plus grand nombre est suffisante pour faire accepter leur logique. Le troisième type réunit des agriculteurs qui ont franchi le cap de la territorialisation des productions même s'ils ne sont pas enclins à la recherche d'une durabilité spécifique. Le quatrième type, regroupe « les alternatifs », pragmatiques et/ou de conviction, qui ont tôt compris que la viabilité de leur structure, suite à des difficultés des filières dans lesquelles ils étaient intégrés (vaches laitières, porcs notamment), suite à la pression foncière urbaine, nécessitait une remise en cause de leur façon de faire. A priori, il semble que les élus locaux soient sur des positionnements proches.

En fin de compte, il nous semble pertinent de considérer l'agriculture périurbaine comme un « idéaltype » de la réflexion sur la durabilité qui est à la fois l'aboutissement et le dépassement des limites des travaux recensés dans la littérature.

1.3- L'Enseignement agricole pionnier d'un développement durable de l'agriculture

Par leur position d'interface, par les expérimentations et recherche-action Agriculture et Développement Durable (1995-2002), les établissements agricoles publics sont au carrefour de plusieurs acteurs et champs d'action. Les lois de décentralisation ont renforcé les liens avec les Conseils régionaux qui, pour certains veulent se doter d'une image forte en terme de développement durable, et notamment en agriculture. Des liens se sont également tissés avec les pays – au travers notamment de la participation des lycées à leur conseil de développement – sur les questions agricoles, voire au-delà sur les problématiques de durabilité. Les projets menés avec les étudiants et élèves sur le territoire local mobilisent parfois les fonds de ces deux collectivités. Les lycées agricoles travaillent avec différents acteurs locaux de développement agricole tels les Chambres d'agriculture, les Groupes de développement agricole (GDA) et les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), dont les cultures et orientations divergent quant à la durabilité. Des retombées en sont attendues. Les programmes de recherche-action, l'outil de mesure de la durabilité des pratiques agricoles à l'échelle de l'exploitation, IDEA (Vilain,

2003), donnent une lisibilité aux lycées agricoles, si ce n'est une compétence reconnue pour la construction et l'animation de projets de développement durable en agriculture. Ainsi, en Pays de la Loire, les lycées agricoles sont partie prenante de plusieurs projets de développement et/ou d'aménagement du territoire : agriculture et développement durable, éducation à l'environnement et développement durable, Agenda 21 scolaire, etc.

Nous posons donc ici comme hypothèse que les lycées agricoles engagés, suite à des projets pilote du Ministère de l'agriculture (MAP-DGER)³, peuvent, par la réflexion conduite et les actions mises en œuvre, constituer des aiguillons pour le monde agricole quant à une évolution des positionnements des agriculteurs sur leurs systèmes et modes de production, et dans leur relation à la société civile, c'est-à-dire à leurs voisins de bout de champ. Lorsque de tels lycées agricoles se localisent sur les territoires urbains/périurbains communautaires où des démarches globales, telles celles d'Agenda 21, ou à un degré moindre celles de membres de *Terres en Villes*, sont à l'œuvre, l'occasion est belle, pour l'agriculture, d'une synergie fructueuse pour tracer les voies d'un nouveau contrat de société, local d'abord. Deux exemples, que nous observons actuellement, peuvent donner un premier aperçu. D'autres cas tels ceux de Lille, Rennes ou Amiens⁴, mériteraient d'être traités.

2- Deux exemples comme deux optiques d'orientations complémentaires

En période de recomposition, des passeurs, des médiateurs, de l'innovation sont tout autant nécessaires que les innovateurs eux-mêmes. Ces porteurs d'orientations nouvelles peuvent amener la collectivité à réorienter ses projets. Posant que les Lycées agricoles engagés dans des stratégies de développement durable peuvent à la fois jouer – humblement – ce rôle de passeurs et/ou d'innovateurs, les cas du Mans et de Nantes peuvent nous renseigner sur deux voies, mais également deux niveaux d'engagement pour la reconfiguration d'une agriculture tentant de répondre à l'épreuve de la ville. Ces exemples ont d'abord l'avantage de ne pas relever de la problématique particulière de l'Île-de-France, liée à la présence de Paris. Situées dans un Grand Ouest où l'agriculture est restée dynamique (Pierre & al, 2008) et a su conserver des systèmes diversifiés (Bouzillé-Pouplard, 2002), les deux agglomérations ont connues des évolutions qui se distinguent notamment par leur dynamisme démographique, leur attractivité économique et leurs « mentalités » agricoles. Néanmoins, une distension spatiale et sociologique entre agriculteurs et non agriculteurs s'est instaurée et la tentative actuelle de reconstruction du lien ne prend pas les mêmes formes dans les deux espaces (Thureau, 2007).

2.1- Deux territoires dans la dynamique de *Terres en villes* : une tentative de remise en tension des logiques agricoles et urbaines

2.1.1- Les logiques du réseau

³ Suivi des Plans de Développement Durable (PDD) en 1995-1998, puis Démonstration Agriculture Durable (1999-2002) qui ont concernés en tout 25 sites pilote, et enfin Programme National Agriculture et Développement Durable (2003-2006) avec également 25 sites pilote.

⁴ Lille, Rennes et Amiens sont membres de *Terres en villes*. Le lycée agricole de Rennes Le Rheu a été site pilote Agriculture et Développement Durable en 1995-1998, celui de Lille Lomme en 1999-2002. Le lycée d'Amiens Le Paraquet a été site pilote Développement Durable 2003-2006.

L'Association pour le développement de l'agriculture de l'Y grenoblois (ADAYG) est, en juin 2000, à l'origine de la naissance d'un réseau national de chambres d'agriculture et de métropoles : Grenoble, Nantes, Rennes, Perpignan et Le Mans en sont les membres fondateurs⁵. Cette association paritaire entre élus et responsables agricoles, regroupe 26 aires urbaines en 2012. Le réseau s'est donné trois missions : multiplier les échanges de pratiques entre ses membres, favoriser l'expérimentation en commun et élaborer des propositions politiques. Il exerce donc un lobbying national et européen. Au niveau national, il est en relation étroite avec l'APCA, les assemblées des communes et départements de France, mais aussi la FN Safer, la FNAU, la Bergerie nationale de Rambouillet ou la DATAR. Au niveau européen, *Terres en villes* fait partie des réseaux PURPLE et Arc latin.

La culture dominante y reste celle d'un lobby. En effet, le réseau n'est pas encore parvenu à se doter d'un conseil scientifique dont les analyses pourraient faire bouger les positionnements sectoriels des uns ou des autres. Ses quatre grands chantiers – sur lesquels travaillent d'abord les techniciens – montrent le double souci « classique » du foncier et des circuits sectoriels agricoles courts. La co-construction des politiques agricoles périurbaines, la protection et la mise en valeur des espaces agricoles forestiers et naturels relèvent naturellement du premier. La valorisation des produits et des services agricoles forestiers en circuits courts urbains témoigne du second. Quant à la prise en compte de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains par la politique européenne, elle peut être à cheval sur les deux.

L'ouverture à la durabilité, au travers des chantiers de la forêt périurbaine et surtout de l'agriculture durable et de la ville/métropole durable, reste timide. En effet, en juillet 2007, lors de l'assemblée générale de l'association qui s'est déroulée à Lorient, une première tentative de mise en tension active des champs de l'agriculture durable et de la ville durable a été tentée lors d'un séminaire. Si la présentation de la durabilité des pratiques agricoles a posé les questions de fond et balayé le champ des possibles en termes d'application concrète, celle de la durabilité urbaine n'a pas explicité le champ conceptuel du sujet. Ainsi les références à la charte d'Aalborg et à ses implications urbanistiques n'ont-elles pas été nettement affirmées. Des expériences européennes reconnues n'ont pas non plus été posées comme des phares guidant l'action d'autres territoires (Emelianoff, 2007). Lors des échanges, les représentants des agriculteurs, interrogés sur leur vision de la ville, se sont cantonnés à une défense de leurs intérêts catégoriels, montrant ainsi que le temps de la mise en tension des logiques agricoles et urbaines pour construire un réel projet partagé de développement durable était encore à venir. Le thème choisi pour ce séminaire montre toutefois que la question peut être traitée dans cette instance. Par ailleurs, la volonté de *Terres en villes* de s'associer à des programmes de recherche (appel d'offre agriculture durable de l'INRA 2006, PSDR Grand Ouest 2007) renforce cette tendance.

Les enjeux que le réseau cible ont clairement à voir avec le développement durable, comme celui de passer d'une cohabitation intelligente à un projet commun lisible, bien intégré au projet d'agglomération et de métropole, ou celui de renforcer la territorialisation de la politique agricole... tout en ayant conscience de ses limites.

2.1.2- Nantes et Le Mans dans le réseau

Membres fondateurs de *Terres en villes*, les deux sites ne présentent pas la même localisation géographique et la même histoire agricole. Ces éléments ont encore à voir avec leur engagement dans des démarches de développement durable territorialisé de l'agriculture. Au sein de l'association, Nantes, comme Rennes et Lorient, est très engagée dans la co-construction des politiques agricoles périurbaines (PLU et SCOT). Avec le projet de forêt urbaine, Nantes est en pointe sur la protection et la mise en valeur des espaces

⁵ www.terresenvilles.org.

agricoles forestiers et naturels. Des actions visant au maintien d'activités économiques (circuits courts notamment ont été réalisés). Le Mans, via le projet agri-urbain, a cherché à remettre en synergie les acteurs du développement agricole local. Si la Chambre d'agriculture est partie prenante des réflexions sur la place de l'agriculture dans les projets de territoire, elle est peiné à s'engager dans des projets de reterritorialisation des pratiques agricoles. En un mot, la dynamique nantaise est plus forte que la dynamique mancelle.

2.2- Agglomération du Mans : difficultés pour dépasser les logiques sectorialisées

Au Mans, le temps des doubles actifs, ouvrier et agriculteur (Dufour, 1981), est révolu, et bon nombre d'agriculteurs de la première couronne anticipent un éventuel déménagement en exploitant des terres en deuxième ou troisième couronne. La présence des agriculteurs vendeurs sur les marchés forains est loin d'atteindre ce qu'elle était dans les années 1960. Aujourd'hui, les moments de lien potentiel sont confinés dans de rares magasins fermiers ou dans la présence de quelques producteurs sur les marchés forains.

2.2.1- Cristallisation autour du Schéma directeur (SDIREM)

Le Schéma directeur (SDAU) de 1972 prévoit une extension urbaine à hauteur d'objectifs optimistes où la ville centre doit atteindre les 200.000 habitants et l'agglomération 300.000. Or, la conquête des espaces intermédiaires entre ville et campagne ne se réalise pas comme prévu. Des terres placées en réserve foncière le sont par exemple toujours aujourd'hui. Lorsque le Syndicat mixte organise la révision du SDAU en Schéma directeur de la région mancelle (SDIREM) et non en SCOT, le périmètre ne concerne que 25 communes, ce qui n'inclut même pas l'ensemble des communes qui vont s'associer au sein du Pays du Mans. La prise en compte d'un territoire de planification urbaine plus cohérent n'a pas été à l'ordre du jour. La ville centre, qui ne s'est pas construite sur le modèle de la densité – la commune aussi étendue que Lyon ne compte que 145.000 habitants – et les projets urbains du maire, souvent autour de l'arrivée du tramway (novembre 2007), grignotent davantage les espaces naturels et agricoles qu'ils ne travaillent la compacité. Ce n'est qu'en 2009 que la démarche du SCoT est lancée, à l'échelle cette fois-ci de 48 communes du pays du Mans.

L'agriculture de l'aire urbaine concède régulièrement du terrain aux infrastructures urbaines. Dans les communes de la première couronne un continuum urbain se dessine – Rouillon, Saint-Saturnin – s'il n'est déjà installé – Coulaines, Allonnes. Constatant au début des années 1990 qu'une reprise de l'urbanisation touche les communes périphériques de la ville centre, des agriculteurs mobilisent quelques élus et créent en 1994 une association de défense de leurs intérêts, la Ceinture Verte Mancelle (CVM). 27 communes en sont aujourd'hui membres. Organisant différentes manifestations ponctuelles, l'association est à l'origine d'une étude cherchant à faire le point sur l'avenir des terres agricoles périurbaines. Le diagnostic ainsi proposé sera joint au SDIREM signé en décembre 2001. Il y distingue, selon les dires des agriculteurs, le degré de vulnérabilité des terres agricoles. Le document révèle une logique agricole défensive ; les agriculteurs n'y conçoivent pas un projet d'agriculture en lien avec les préoccupations urbaines d'aménités. Une altercation lors d'une assemblée générale du Conseil de développement du Pays en 2006 illustre comment les deux entités ne s'entendent pas. Reprochant au maire du Mans et président du Pays de rogner sur les terres agricoles via les infrastructures urbaines, le président de la CVM se voit rétorquer la spéculation foncière qui divise les agriculteurs et le fait que pour entrer en négociation avec les urbains, l'agriculture doit leur proposer quelque chose, les faire rêver même ! Dans ces conditions, la prise en compte de l'agriculture dans les PLU relève de configurations micro-locales plus que d'un projet politique à l'échelle de l'agglomération. A Rouillon ou Allonnes par exemple, la prise en compte de l'agriculture se limite à délimiter

des zones mais sans co-construction d'un projet en durabilité de l'agriculture (Peltier & Djelouli, 2008 & 2010). Les acteurs politiques et les représentants du monde agricole n'ont pas encore trouvés les voies d'une mise en tension positive de leurs visions. C'est dans ce contexte que le lycée agricole de *La Germinière*, à Rouillon, devient site pilote Agriculture et Développement Durable (MAP-DGER) de 1999 à 2002.

2.2.2- Un lycée agricole passeur en durabilité ?

Lorsque le lycée *La Germinière* voit le jour en 1966, le département est en pleine mue agricole (Dufour, 1981). Le modèle productiviste est en gestation et bien vite le rôle de l'établissement est d'œuvrer en tant que courroie de transmission, courroie d'inculcation, des nouvelles pratiques. Le modèle de production intensif n'est questionné qu'à la fin des années 1990, au moment où des investissements dans les infrastructures sont envisagées, ainsi qu'au moment où le Ministère de l'Agriculture lance des recherche-actions sur les voies d'une agriculture plus durable (PDD 1993, Loi d'orientation 1999). Ainsi la candidature du lycée, avec ses spécificités périurbaines et de diversité d'ateliers, est-elle retenue.

En sus d'associer les apprenants à la démarche – ce qui se conçoit dans un organisme de formation – le cahier des charges de l'expérimentation est à lui seul exemplaire et significatif des enjeux ciblés alors que les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) vont voir le jour. D'abord, il s'agit de réaliser un diagnostic de territoire dans lequel l'exploitation est sise : décentrage obligé et première mise à distance de la logique du « tout filière » ! Ensuite, le diagnostic de l'exploitation est passé au filtre des trois piliers de la durabilité avec l'utilisation de la méthode IDEA (Vilain, 2003) : deuxième recadrage avec ce passage des seuls outils technico-économiques à un outil intégrant ces aspects mais contrebalancés par les aspects écologiques et socio-territoriaux. Il s'agit là d'un véritable changement culturel. Non seulement l'outil de pilotage du système est radicalement modifié, mais la reterritorialisation des pratiques, voire leur reterrestrialisation, est sous-jacente. Enfin, le déroulement du projet est soumis à un comité de pilotage multi-acteurs d'une quarantaine de personnes où l'on retrouve la diversité des acteurs agricoles, des élus, des associations et des chercheurs !

Au moment de l'adoption du projet en 2001, les représentants de la FDSEA, présents au comité de pilotage, s'opposent à une orientation – pédagogique et pratique – proposant deux voies pédagogiques propres à chacun des sites de l'exploitation : celle « en douceur » de la désintensification, l'autre plus « radicale » de l'agriculture biologique. Des freins, en interne, sur l'exploitation et dans le pilotage politique, retardent la signature du CTE, condition de la transition et de la réorientation forte de l'exploitation vers un développement durable de l'agriculture. L'arrêt ministériel du CTE en août 2002 et un changement d'équipe de direction en interne conduisent à un projet en demi-teinte sans la conversion bio. Le train de l'exemplarité en matière de durabilité, que le Conseil régional cherche aujourd'hui à développer, est passé. Sans un réel volontarisme politique, penser une agriculture différente au début des années 2000 est difficile dans un territoire qui ne possède pas une culture de l'innovation (Peltier & Millet, 2004).

Pourtant, l'initiative des porteurs du projet ne reste pas lettre morte. Un projet collectif d'atelier de transformation, avec trois autres agriculteurs, voit le jour en 2004. Des activités pédagogiques au service du territoire, de diagnostic essentiellement, voient le jour : mesure de la durabilité des pratiques agricoles d'exploitations agricoles de plusieurs communes périurbaines, diagnostic forestier, etc. Des ressources pédagogiques sont produites (Peltier & Millet, 2004). Des activités d'ingénierie territoriales sont parfois mêmes sollicitées (atelier de transformation, projet agri-urbain). Par ailleurs, le lycée intègre le Conseil de développement du Pays du Mans.

Les méthodologies développées, les outils de diagnostic utilisés, les approches par la complexité, les résultats produits, les partenariats développés aussi bien avec la diversité

des acteurs professionnels qu'avec les élus et les associations, font d'abord du lycée un acteur d'un possible développement territorial durable. Plus encore, le lycée, reconnu par cette diversité de partenaires, peut apparaître comme l'un des médiateurs possibles pour mettre en œuvre l'une des composantes fortes, mais difficile, de la durabilité, la transversalité, c'est-à-dire mettre en synergie des services, des acteurs, qui ne travaillent pas ensemble. Néanmoins, au Mans, la difficulté majeure reste celle de dépasser les logiques sectorielles – corporatistes – bien installées.

2.3- Agglomération de Nantes : entre logique spatiale et logique de « filière territorialisée »

Nous entendons ici que l'agglomération et le monde agricole, même s'ils sont en dialogue, ne sont pas exactement sur la même logique. L'agglomération cherche à préserver des espaces alors que les professionnels agricoles cherchent à maintenir des activités viables où la logique de filières reste dominante par rapport à celle de la création, du maintien d'espace vécu.

A Nantes, les maraîchers jadis très présents « dans la ville », à Sainte-Luce ou à Saint-Sébastien, connaissent un éloignement géographique et sont relégués à l'est de l'Erdre ou sur des terres du Temple ou de Vigneux de Bretagne où ils « reconstruisent » des sols artificiels pour leurs productions ... et appliquent des techniques gourmandes en ressources en eau et en énergie. Des tentatives de réorganisation collectives du foncier, comme à Couëron selon le principe du remembrement-aménagement, n'ont pas abouti et le morcellement est assez marqué (Renard, 1976 ; Croix, 1999). Bien que des marchés forains, des magasins fermiers existent, la connaissance mutuelle des sociétés rurales s'est délitée.

2.3.1- Reconnaissance de l'agriculture dans le SCoT : une durabilité partielle prise en compte

La Loire-Atlantique est un département dont l'histoire agricole de la seconde moitié du XXe siècle présente des spécificités fortes. Par exemple, jusqu'au début de l'année 2007, la Chambre départementale était tenue par la Confédération paysanne. Cette histoire remonte aux années 1960, où sous la houlette de Bernard Lambert et Bernard Thureau, une partie du monde paysan est allée au-delà de la revendication corporatiste et a fait la jonction avec le monde ouvrier – mouvement des paysans travailleurs – dans sa lutte contre les « abus » de la révolution silencieuse poursuivie par Michel Debatisse, pour la défense des exploitations familiales à taille humaine (Luneau, 2004). Les territoires de l'actuelle aire urbaine nantaise ont participé à ces luttes... et la mémoire de ces temps est encore vive chez nombre d'agriculteurs de l'agglomération.

La diversité agricole du département se retrouve dans l'agglomération : élevage (nord Loire), culture, viticulture (sud Loire), maraîchage, etc. Quelques exemples témoignent de celle-ci, ainsi que des relations entre agriculteurs et élus, et de l'intégration de la problématique périurbaine. A Couëron, la tentative de remembrement-aménagement – lier planification et remembrement – a finalement échoué. A Brains, l'agriculture est diversifiée et le dialogue existe en grande partie grâce à l'implication d'un élu. A Bouguenais, l'agriculture est déstructurée avec beaucoup de doubles actifs et peu de zones agricoles dynamiques ; l'entrée privilégiée est celle des aménités environnementales. A Saint-Herblain, la logique est celle du linéaire vert plutôt que d'une agriculture vivante. Les autres communes entrent dans la problématique de l'agriculture périurbaine comme élément servant la ville de demain : fabrique de paysages, environnement de qualité, identité du territoire au travers de ses produits, etc.

Les espaces agricoles et naturels protégés couvrent 60% de l'espace de Nantes-Métropole qui a fait de l'agriculture périurbaine un axe majeur de sa politique environnementale, avec 4 objectifs : garantir la pérennité des espaces agricoles, maintenir l'usage agricole des terres et des sièges d'exploitation, mettre en place un observatoire agricole, conforter l'activité économique et l'équilibre ville/campagne par des aides financières. A cet effet, la Chambre d'agriculture a réalisé, dans chaque commune, un diagnostic territorial qui s'est notamment traduit par des cartes d'enjeux agricoles, afin de permettre à la communauté urbaine de définir des « territoires agricoles durables » et de les intégrer dans les documents d'urbanisme et de planification (SCoT et PLU). Les actions soutenues, pour leur spécificité périurbaine, concernent la vente directe, le défrichage de terres en déprise, la restructuration de sièges d'exploitations, etc. Ces soutiens considèrent que le maintien de l'agriculture périurbaine constitue une des réponses au phénomène d'étalement urbain tout en préservant le patrimoine rural. Ces actions volontaristes, même si le tissu associatif y est associé, présentent toutefois deux lacunes majeures. La première tient à la manière de définir des « territoires agricoles durables » – pérennes en fait – car seule le pilier économique a été pris en compte alors que des outils de diagnostic de durabilité des systèmes auraient permis une approche plus « durable » et permis de légitimer, à ce titre, la politique de la collectivité. La seconde est de se cantonner à l'agriculture professionnelle pour maintenir la durabilité des espaces alors que de plus en plus d'espaces agricoles ou en déprise passent à des citoyens qui s'installent, habitent, sur des terrains pouvant dépasser un hectare... ce qui représente 1.500 ha/an en Loire-Atlantique ! C'est sur une surface identique que l'agglomération projette de « construire » une forêt urbaine dédiée aux loisirs et ressourcement des citoyens.

En fait, les élus se situent davantage dans une logique de maintien d'espaces quelles que soient les productions que dans une réflexion sur l'éclatement du parcellaire et son incidence sur les espaces de production. Malgré le travail de la Chambre d'agriculture pour l'élaboration des PLU, on ne distingue pas de schémas de secteurs agricoles intercommunaux pour l'aménagement du territoire.

2.3.2- Un lycée pas vraiment agricole et donc qui se positionne au-delà du champ sectoriel

Le lycée Jules Rieffel, situé en première couronne périurbaine à Saint-Herblain, est créé en 1987 sur un espace de 35 hectares laissé en friche. L'établissement subit l'environnement périurbain : urbanisation croissante, transports accrus, risques importants de pollution, etc. A partir de la fin des années 1990, des travaux de diagnostics économiques, sociaux, agricoles des territoires périurbains et du site en particulier, des projets d'études avec les apprenants, permettent peu à peu de mieux cerner l'imbrication des différents territoires administratifs (communes, agglomération, pays), naturels (bassins versants) et construits (paysages, zones de transit, etc.), et les intérêts des acteurs de ceux-ci. Une commission « Site expérimental et périurbain » voit le jour en 2002 – elle est intégrée au projet d'établissement – et l'établissement décide de se pencher sur la question de l'utilisation globale de son espace en friche. Il s'agit déjà d'engager l'ensemble de l'établissement dans une démarche de projet global de développement durable. A la suite de la mise en place en 1995, d'un premier atelier de développement durable – les chantiers d'insertion en maraîchage biologique (Les jardins de Jules Rieffel) – pour répondre aux missions d'animation du territoire et d'insertion, d'autres ateliers intéressant les partenaires et acteurs des territoires voient le jour : apiculture, arboretum, etc. Des états des lieux (eau, faune, flore, etc.) sont menés avec des acteurs du territoire et « refont lien ». L'agglomération nantaise valide l'implantation d'un espace de forêt urbaine (480 ha prévus sur Saint-Herblain, Couëron et Sautron), dans lequel se trouve l'ensemble du site Jules Rieffel, et confirme l'intérêt qu'elle porte à la démarche amorcée depuis 2002. La commune de Saint-Herblain, réalisant elle aussi un Agenda 21, se rapproche de l'établissement pour

des ateliers ciblés (animation pédagogique, jardin en mouvement initié avec Gilles Clément). Ainsi, s'annonce une collaboration plus étroite avec les collectivités territoriales. L'établissement a « réinvesti » son territoire (mission animation et développement) comme le préconise la loi sur les affaires rurales de février 2005.

Suite au travail réalisé avec le réseau développement durable du Service formation de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF-SRFD), le lycée s'engage en 2005 dans une démarche d'Agenda 21 d'établissement de formation. L'Agenda 21 permet de donner une cohérence et donc une lisibilité en interne et externe (Peltier, Leducq & Millet, 2008 & 2009). Le diagnostic et la construction du projet associent tous les acteurs et les partenaires de l'établissement, selon un va-et-vient constant entre le conceptuel, le théorique et le pratique, les actions concrètes. Le lien avec le concret permet alors aux acteurs de comprendre comment intégrer le développement durable dans leur comportement et leurs pratiques, et l'intérêt que cela peut représenter pour l'établissement comme pour l'individu. C'est ainsi que la démarche globale se crée, et que – moyennant évaluation, fixation de nouveaux objectifs, etc. – les actions pourront durer dans le temps.

Par les références et compétences professionnelles produites pour ses apprenants, par les partenariats constitués, par son ouverture au public, le lycée produit de nouveaux savoirs intégrant transversalement le développement durable. Les métiers, les activités, visés se situent peu dans le champ de l'agriculture professionnelle, mais ont davantage à voir avec la valorisation d'espaces délaissés et leur reconquête quotidienne et patrimoniale. Le travail de la terre reste toutefois au cœur de ces activités aussi bien paysagères, commerciales en circuits courts, forestières, que de gestion quotidienne et ménagère d'un espace de vie étendu à une parcelle de prairie, de bois ou de friche. C'est ainsi que l'on peut évoquer la notion d'agriculture de récréation – de préservation ou de conservation, de reconstitution de ressources naturelles – au sens où elle ne se situe pas au même rang que l'agriculture professionnelle dont l'objectif est de fournir un revenu à son praticien. Elle allie le bien collectif et le projet personnel de redevenir un habitant (Hucy et al, 2005). Ce type d'agriculture, si elle ne doit se substituer à l'agriculture dite professionnelle, doit trouver sa place dans la réflexion sur la gestion des espaces naturels et agricoles autour des villes. Une agglomération, comme celle de Nantes, travaillant sur un projet de forêt urbaine ne peut se contenter de boiser/reboiser 1.500 hectares d'anciennes terres agricoles et espaces naturels. Des savoir-faire et pratiques identitaires, des comportements en phase avec la durabilité dépassent la simple mise en œuvre d'un espace de récréation mais touchent bien un projet de récréation. Nantes Métropole a d'ailleurs intégré le Lycée Jules Rieffel dans la construction de son projet de forêt urbaine.

Pour ne pas conclure : lycées agricoles, développement territorial en périurbain et J.-P. Deffontaines

L'émergence du développement durable, aussi bien du point de vue conceptuel que pratique, interroge la définition de l'agriculture périurbaine. Cette agriculture périurbaine durable est inextricablement liée aux lieux. Elle est spécifique – une tiers agriculture – car elle se pratique dans un espace spécifique, que l'on ne doit pas penser comme espace intermédiaire – qui accueille des éléments de nature différente, les compose, mais sans fondamentalement les modifier – mais comme espace médiateur qui transforme, modifie, distord les éléments qui le composent jusqu'à en faire un objet autre, un tiers espace (Vanier, 2000).

Confrontée à des densités humaines croissantes, à une pression foncière marquée par la rareté relative de la terre due aux demandes multiformes, cette agriculture de média-

tion, d'interface entre monde urbain et rural, entre citadins et agriculteurs, doit proposer des espaces agricoles intégrés dans diverses filières professionnelles, y compris celles des circuits courts locaux, déclinant plusieurs facettes de la notion de qualité. Elle peut apporter une réponse à la pression foncière en mettant en avant la protection de la ressource naturelle – et le faire-savoir qui doit l'accompagner – au cœur de son activité territorialement multifonctionnelle. Elle doit proposer à la fois, dans un projet de développement territorial durable dépassant la logique sectorielle agricole, une diversité de productions – garantie d'une diversité animale et végétale combinées et donc d'impacts environnementaux moindres – et une valorisation différenciée des espaces – agricultures professionnelle et de récréation. Elle a à dépasser la simple agriculture professionnelle et à faire une place à une agriculture de récréation également pratiquée par des « accourus » (terme de Poulot & Rouyres, 2007) qui, sur un, deux ou trois hectares trouvés en friche, gèrent des espaces que l'agriculture professionnelle ne trouve pas assez rentable d'exploiter, en font un potager, un espace refuge de biodiversité, maintenu ouvert...

C'est par une hybridation campagne-ressource campagne-paysage campagne-nature que l'agriculture périurbaine peut reconstruire son acceptabilité auprès de populations de culture urbaine, consommatrices de campagne-paysage, et leurs représentants dans les conseils municipaux, dans les conseils de développement et autres lieux d'une sociabilité recréée. Or, le chemin pour la rencontre est à construire. Il passe par une éducation ad hoc, d'abord dans le cadre scolaire ... mais aussi tout au long du parcours d'habitant périurbain et d'agriculteur. Les passeurs, les médiateurs, de cette culture renouvelée sont à rechercher parmi les acteurs périphériques des instances agricoles et urbaines, dans les structures d'interface entre ces deux mondes. Parmi ceux-ci, les lycées agricoles engagés dans des projets de développement durable ont un rôle à jouer dans le cadre de leur mission d'animation et développement des territoires.

J.-P. Deffontaines ne s'est pas penché sur l'agriculture dans les espaces périurbains. Mais comme le rappelle E. Marshall dans cet ouvrage, il a participé à « l'aventure » de l'Enseignement agricole qui lui doit notamment la lecture de paysage (Benoît M., Deffontaines J.-P., Lardon S., 2006 ; Flamant, 2006), l'approche spatiale, la notion de « système territorial », mais surtout une méthode plaçant en son cœur l'interface recherche-développement-formation où l'interaction entre les « partenaires » permet une construction commune des questions de recherche et la mise à l'épreuve des résultats de celle-ci sur le terrain. Le chercheur, attaché à associer les approches quantitatives et qualitatives à toute démarche de recherche, avait la conviction que les acteurs du développement sont également porteurs de connaissances, de compétences dont sont dépourvus les chercheurs, qu'il est donc nécessaire d'opérer la mise en synergie de ces deux mondes ... et qu'il convient de partir des représentations et des pratiques des acteurs (cf. les pédagogies constructivistes). C'est ainsi que le lien recherche fondamentale, expérimentation, études de terrain pu se concrétiser. A l'époque de la standardisation des l'industrialisation des pratiques agricoles, J.-P. Deffontaines a porté un grand intérêt à l'efficacité de systèmes agricoles dans de petites régions moins favorisées... d'où l'approche en termes de potentialités. En un mot, il est un praticien des analyses systémiques – pour étudier la complexité des situations – de développement durable (cf. le programme Vittel), bien loin des processus d'inculcation. On lui doit également une contribution majeure à l'interdisciplinarité entre les sciences biologiques et de la terre et les sciences humaines (Jollivet, 1992) ... et donc à la pluridisciplinarité dans l'Enseignement agricole. « *Mon interrogation générale était celle de la façon dont les hommes, notamment les agriculteurs, ont organisé et continuent à organiser leur territoire ; quels dispositifs, quelles structures, quelles dynamiques mettent-ils en œuvre à cette fin ? À quelles pratiques ont-ils recours ?* » (Deffontaines & Poupardin, 2004). Sa réflexion sur le fait technique constitue une contribution aux démarches actuelles de développement durable : « *L'approche par le fait technique demeure à mon sens une démarche pertinente pour relier, sur un même espace, les exigences écologiques et sociales. La thématique générale "milieu technique et société" (MTS) demeure nécessaire. Il faut*

repenser le fait technique et sa place dans le développement durable » (Deffontaines & Poupardin, 2004).

On peut ainsi dire que son héritage nourrit la réflexion quant à la place de l'agriculture dans les espaces hybrides, complexes, aux logiques contradictoires, que sont les espaces périurbains.

Bibliographie

- Benoît, M. ; Deffontaines, J.P. ; Lardon, S., 2006, *Acteurs territoires locaux. Vers une géographie de l'aménagement*, Quae éditions.
- Bouzillé-Pouplard E., 2002, *L'agriculture à l'épreuve de l'environnement. La diffusion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans les Pays de la Loire. L'exemple du Réseau Agriculture Durable*, thèse de doctorat, Université Nantes.
- Brunet P. et Charvet J.-P. (eds), 1994, « Le devenir des agricultures périurbaines », in *Bulletin de l'Association des géographes français*, n° 2, mars, 225 p.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Le Seuil.
- Combe H., Goxe A., 2006, « Métropoliser le développement durable ? », in Bachelet F. et al, *Action publique et métropolisation*, L'Harmattan.
- Croix N., 1999, *La terre entre terroir et territoire. Mutations foncières et organisation des campagnes armoricaines méridionales (1968-1998)*, thèse de doctorat d'Etat, 559p.
- Deffontaines J.-P., Poupardin D., 2004, « Jean-Pierre Deffontaines », in *Archives INRA. Les métiers de la recherche : témoignages*, tome 10.
- Dufour J., 1981, *Agriculture et agriculteurs dans les campagnes mancelles*, thèse de doctorat, Université Paris 1.
- Emelianoff C., 2007, « La ville durable : une utopie ou un idéal ? », *Les cafés développement durable, territoires et agricultures*, <http://www.lycee-la-germiniere.educagri.fr/DDurable/cafeDD.htm>.
- Flamant J.-C., 2006, « Paysage, expression de vie et du vivant », chronique, Une journée d'étude au pays de Farrebique et Biquefarre – 20 avril, Mission Agrobiosciences. URL : http://www.agrobiosciences.org/article.php?id_article=1740&var_recherche=Farrebique.
- Fleury A., Donadieu P., 1997, « De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°31, août.
- Fleury A., 2006, « Quelle ingénierie pour l'agriculture de la ville durable ? », *Natures Sciences Sociétés*, vol.14, n°4, octobre - décembre, p.399-406.
- Fleury B. (coord.), 2010, *Des repères et des outils pour enseigner le développement durable*, Agrocampus Ouest.
- Hervieu B., Viard J., 2001, *L'archipel paysan. La fin de la république agricole*, La Tour d'Aigues, Editions de l'aube.

- Hucy W., Mathieu N., Mazellier T., Raynaud H., 2005, « L'habitabilité des milieux urbains : un objet au croisement des disciplines », in Mathieu N., Guermond Y. (éds), *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, CEMAGREF..., p.237-260.
- Jollivet M. (dir.), 1992, *Sciences de la nature, Sciences de la société, les passeurs de frontière*, CNRS éditions.
- Luneau G., 2004, *La forteresse agricole. Une histoire de la FNSEA*, Fayard.
- Mathieu N., 2006, « La géographie rurale française face à l'utopie du développement durable : quelles réactions, quelles perspectives ? », *Bulletin de la A.G.E.*, n°41, p. 39-67.
- Peltier C., 2010, « Agriculture et projet urbain durables en périurbain : la nécessité d'un réel changement de paradigme », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 10 numéro 2. URL : <http://vertigo.revues.org/10119>.
- Peltier C., Millet L., 2004, *Agriculture périurbaine et développement durable*, DVD 140 mn, Educagri éditions.
- Peltier C., Leducq L., Millet L., 2008 & 2009, *Agenda 21 d'établissement de formation*, DVD 2x26 mn (une démarche / des actions / le risque et l'opportunité), Educagri éditions.
- Peltier C., Djellouli Y., 2008, « Durabilité des pratiques agricoles et relations sociales à retisser en périurbain : le cas du Mans » in Séchet R., Garat I., Zeneidi D. (dir.), *Espaces en transactions*, Presses universitaires de Rennes.
- Peltier C., Djellouli Y., 2010, « Étalement urbain au Mans et développement durable : des stratégies d'acteurs incompatibles ? », in Djellouli Y., Emelianoff C., Bennis A., Chevalier J. (dir.), *L'étalement urbain. Un processus incontrôlable ?*, Presse universitaires de Rennes.
- Perrier-Cornet P. (dir.), 2002, *Repenser les campagnes*, Editions de l'aube.
- Pierre G. et al, 2008, « Durabilité, agricultures et territoires : quels questionnements pour les ruralistes d'universités de l'Ouest ? », *Géocarrefour*, vol. 83, n°3, p.245-250.
- Poulot M., Rouyres T., 2007, « Refaire campagne en Ile-de-France », in *Norois*, n°202, p.61-71.
- Rémy J., 2004, « La ville et la nature : de la mise à distance à l'imbrication », *Espaces et Sociétés*, n°118, p.251-266.
- Renard J., 1976, *Les évolutions contemporaines de la vie rurale de la région nantaise*, Les Sables d'Olonne, Le Cercle d'Or, 432 p., thèse de doctorat.
- Salomon Cavin J., 2006, « La ville-campagne : ville insoutenable ? », *Natures, Sciences et Sociétés*, 3, p. 409-415.
- Smouts M.-C. (dir.), 2005, *Le développement durable. Les termes du débat*, A. Colin.
- Thureau B. et al., 2007, « Identités, sociabilités professionnelles et développement agricole en contexte urbain », colloque « Les agricultures périurbaines : un enjeu pour la ville », Nanterre, octobre.
- Theys J., 2002, « L'approche territoriale du « développement durable », condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable & territoires*, dossier 1, <http://developpementdurable.revues.org/document1475.html>
- Vanier M., 2000, « Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique », *Revue de géographie alpine*, p.105-113.
- Vanier M., 2003, « Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace », *Revue de géographie alpine*, tome 91, n°4, p.79-91.
- Vilain L., 2003, *La méthode IDEA. Guide d'utilisation*, Educagri éditions.

Von Thünen J.H., 1826/1986, *Der Isolierte Staat*, Wissenschaft und Finanzen GmH.